

Lindry, le 9 juin 2017



Mairie de LINDRY

18 rue du 14 Juillet (89240)

Tél. : 03.86.47.14.03

Fax : 03.86.47.05.54

Mail : mairie.lindry@wanadoo.fr

A l'attention des parents

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les documents d'inscriptions pour les accueils périscolaires et extrascolaires pour l'année. Ces documents sont à remplir et retourner à la Mairie de Lindry avant le **8 juillet 2017**. Merci de respecter cette date pour pouvoir préparer administrativement la rentrée.

La semaine scolaire s'organise comme l'an passé :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	Garderie de 7H15 à 8H35				
Matin	Accueil à partir de 8H35				
	8H45	8H45	8H45	8H45	8H45
	12H00	12H00	11H45	12H00	12H00
	REPAS	REPAS	Détail ci-dessous *	REPAS	REPAS
A-Midi	Accueil à partir de 13H20			Accueil à partir de 13H20	
	13H30	13H30		13H30	13H30
	15H30	15H30		15H30	15H30
15H30	Prise en charge de l'enfant par les parents ou NAP			Prise en charge de l'enfant par les parents ou NAP	
16H30	Prise en charge de l'enfant par les parents ou Garderie jusqu'à 18H45			Prise en charge de l'enfant par les parents ou Garderie jusqu'à 18H45	

- * Pour le mercredi à partir de 11H45 trois possibilités :
- 1) L'enfant est pris en charge par les parents ou grands-parents ... à 11H45
- 2) L'enfant est pris en charge par la garderie jusqu'à 12H30 pour permettre aux parents de venir le chercher après le travail.
- 3) L'enfant est pris en charge par le centre de Loisirs pour le repas - 2 solutions :
 - Soit les parents viennent le chercher entre 13H30 et 14H00 (horaire centre de loisirs)
 - Soit l'enfant reste au centre de Loisirs le mercredi après-midi.

Vous trouverez ci-joint un questionnaire à nous retourner afin de connaître approximativement le nombre d'enfants pour les NAP et pour le mercredi après 11H45.

- RESTAURATION SCOLAIRE

Vous trouverez, joint à ce courrier :

- le document d'inscription à remplir et nous retourner avec copie de l'attestation d'assurance
- le règlement intérieur

- les tarifs 2017/2018 votés par le conseil municipal restent inchangés à ceux de l'an passé :

Le déroulement des repas s'organise comme cette année, la société API restauration livre le plat chaud et le reste du repas est assuré sur place par les 2 employés API.

- GARDERIE ET NAP

- Les documents d'inscription à nous retourner avec copie de l'attestation d'assurance et attestation CAF
- La fiche sanitaire à retourner
- Les inscriptions du mercredi pour le début d'année. Pour le reste de l'année les inscriptions se font auprès du personnel de la garderie périscolaire.
- Le règlement intérieur du centre de loisirs - garderie périscolaire
- Le règlement intérieur des NAP
- Les tarifs accueil périscolaire, mercredi et vacances scolaires joints revus par le conseil municipal.

Les activités NAP : La semaine de la rentrée sera une semaine pour faire connaissance et prendre ses repères. Le planning des activités sera affiché à partir du lundi 4 septembre 2017 dans les tableaux d'affichage des écoles et du foyer.

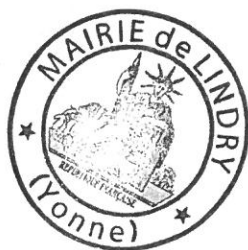
Pour tout échange écrit concernant la cantine, les activités périscolaires (NAP, Cantine, garderie), vos demandes sont à adresser en Mairie.

Pour tout échange téléphonique vous pouvez contacter la Marie au 03.86.47.14.03 concernant les NAP, la Cantine, la garderie ou le centre de loisirs au 03.86.47.00.19 pour les NAP et la garderie.

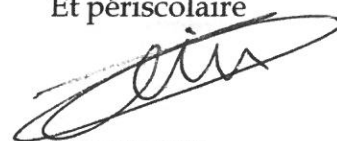
Le Maire



C. LAVERDANT



L'adjointe aux affaires scolaires
Et périscolaire



S.CORDIER